

precisions sur les clauses d'exclusivité

Par **Loriane**, le **26/03/2010** à **21:58**

bonsoir,

je me permet de poster sur ce forum afin d'obtenir des précisions sur les clauses d'exclusivité. Je travaille dans le service qualité dans une usine. Mon contrat stipule que je "reserve ma collaboration à la société et que je m'interdis tout cumul d'emplois".

Mon souci est qu'étant payée au smic, les fins de mois sont parfois difficiles et je souhaiterais trouver un emploi pour quelques heures supplémentaires le week-end (sans dépasser les 48h légales par semaine).

Est ce que cette clause m'interdit absolument tout autre emploi? ai-je le droit de travailler dans une autre entreprise qui ne serait évidemment pas concurrente à cette usine?

Je vous remercie d'avances pour vos précisions

Par **loe**, le **27/03/2010** à **17:58**

Bonjour,

A mon sens, si la clause est exactement celle que vous écrivez, vous risquez d'être licenciée pour faute grave si jamais votre employeur apprend un jour que vous travaillez ailleurs.

Il vaudrait mieux que vous l'en informiez avant, et que vous obteniez son accord.

Par **Loriane**, le **28/03/2010** à **14:30**

bonjour,

Merci pour votre réponse. C'est bien ce que je craignais.

Je leur poserais la question, mais dans le cas où ils accepteraient que je cherche un emploi de quelques heures le week-end, est ce qu'il vaut mieux que je leur demande un accord écrit ou est ce que leur parole orale suffirait?

Je sais qu'il est toujours préférable d'avoir un accord écrit, mais comment le demander sans les "froisser"?

Merci

Par **loe**, le **28/03/2010** à **19:02**

Bonjour,

Eh bien, expliquez qu'avec le salaire que vous touchez vous ne vous en sortez pas. que ce n'est pas de gaité de cœur qu'il vous faut trouver un travail pour les week-end, et que s'ils vous augmentaient, vous n'auriez pas à leur soumettre cette question.
Et puis, vous ne faites qu'appliquer "travailler plus pour gagner plus" !!

PS : bien sûr, c'est une boutade, je comprends que la vie n'est pas facile.

Par **Loriane**, le **28/03/2010** à **21:28**

Je vous remercie pour vos réponses.

J'irai parler aux ressources humaines à mon travail cette semaine pour essayer d'avoir leur accord.

J'espère que ça va bien se passer

bonne soirée et à bientôt
Merci encore